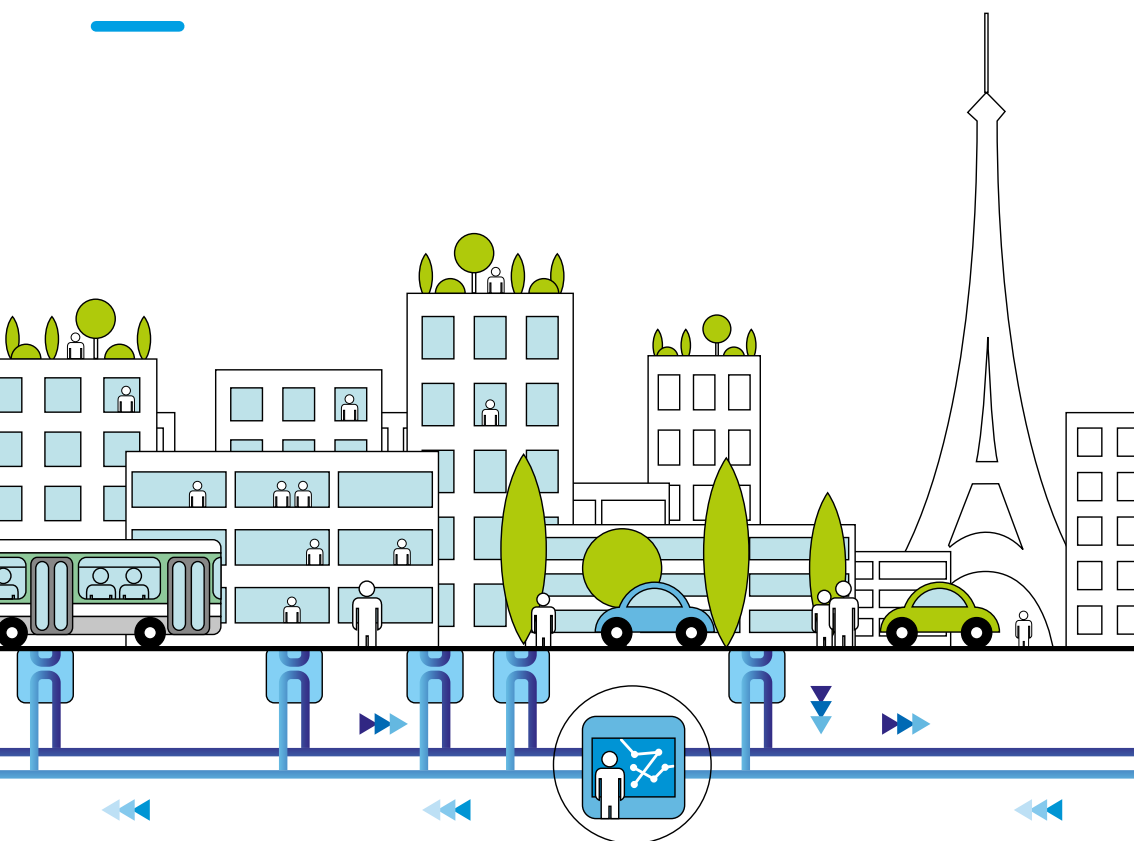
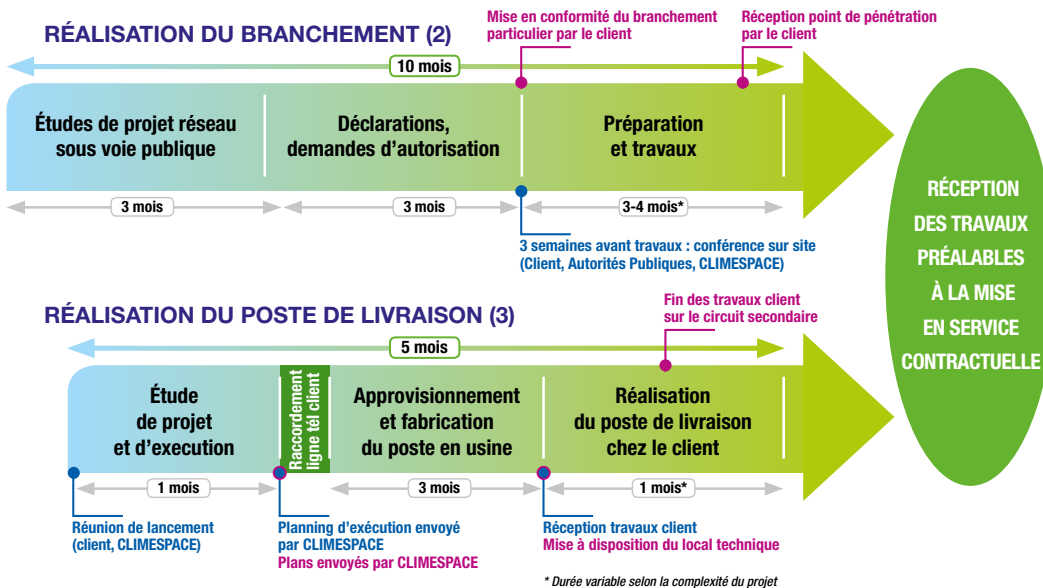

Raccordement au réseau Guide pratique

Les obligations client



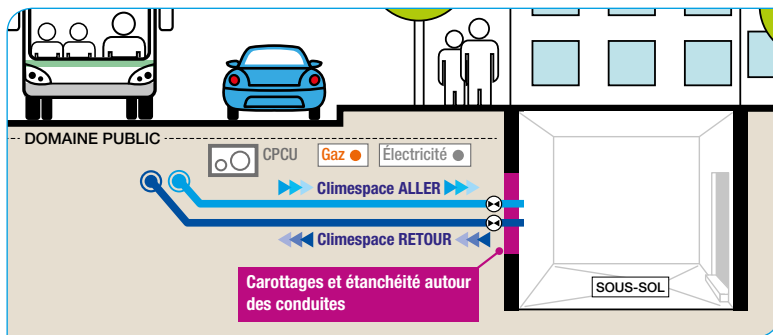
1) CHRONOLOGIE DES TRAVAUX

Dans le cadre du raccordement au réseau de froid urbain, des travaux sont à mener par CLIMESPACE et par le client. Certains des travaux relatifs au branchement 2) et au poste de livraison 3) sont réalisés par le client.



2) TRAVAUX CLIENT : BRANCHEMENT

> PÉNÉTRATION EN TERRE (sous voirie)

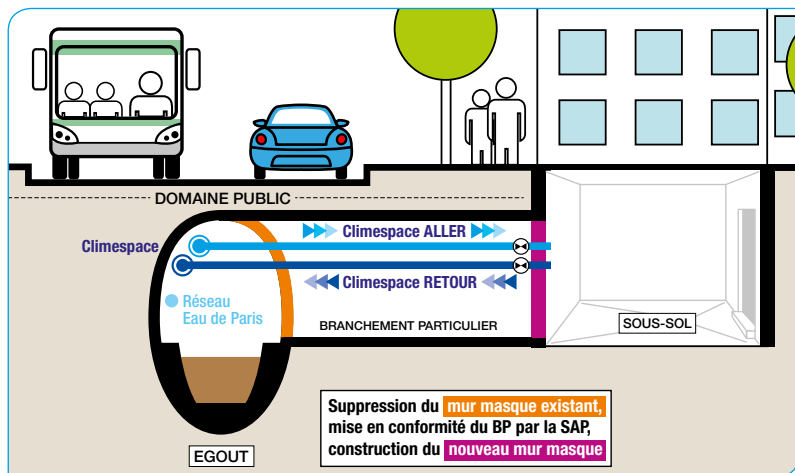


2 carottages au niveau -1 du bâtiment sont nécessaires au passage des canalisations CLIMESPACE :

- CLIMESPACE matérialise les carottages à l'extérieur du bâtiment et réalise un pré-trou.
- Le client s'assure de l'altimétrie de percement et réalise éventuellement une fenêtre.
- Le client réalise l'étanchéité des carottages.

CLIMESPACE ne réalise aucune opération de terrassement et de remblaiement sous ou à proximité immédiate d'installations du client.

> PÉNÉTRATION PAR LE BRANCHEMENT PARTICULIER (BP) À L'ÉGOUT DE L'IMMEUBLE



La mise en conformité du BP, réalisée par la SAP (Section d'Assainissement de Paris), est prise en charge par le client. La SAP adresse le procès verbal à CLIMESPACE.

CLIMESPACE fournit l'APD, Avant-Projet Détaillé, constituant le document de référence des travaux. Le Client consulte la SAP et définit les travaux de modification des réseaux existants.

3) TRAVAUX CLIENT : POSTE DE LIVRAISON

APD CLIMESPACE, document de référence des travaux du client :

GENIE CIVIL

- 1 Des massifs supports des échangeurs et de l'armoire électrique
- 2 Un siphon de sol ou puisard avec pompe de relevage
- 3 Un seuil de rétention d'eau

PLOMBERIE

- 4 Un point de puisage d'eau de ville dans le local technique

ELECTRICITE

- 5 L'éclairage du local
- 6 Une prise de courant
- 7 Une alimentation pour l'armoire électrique CLIMESPACE

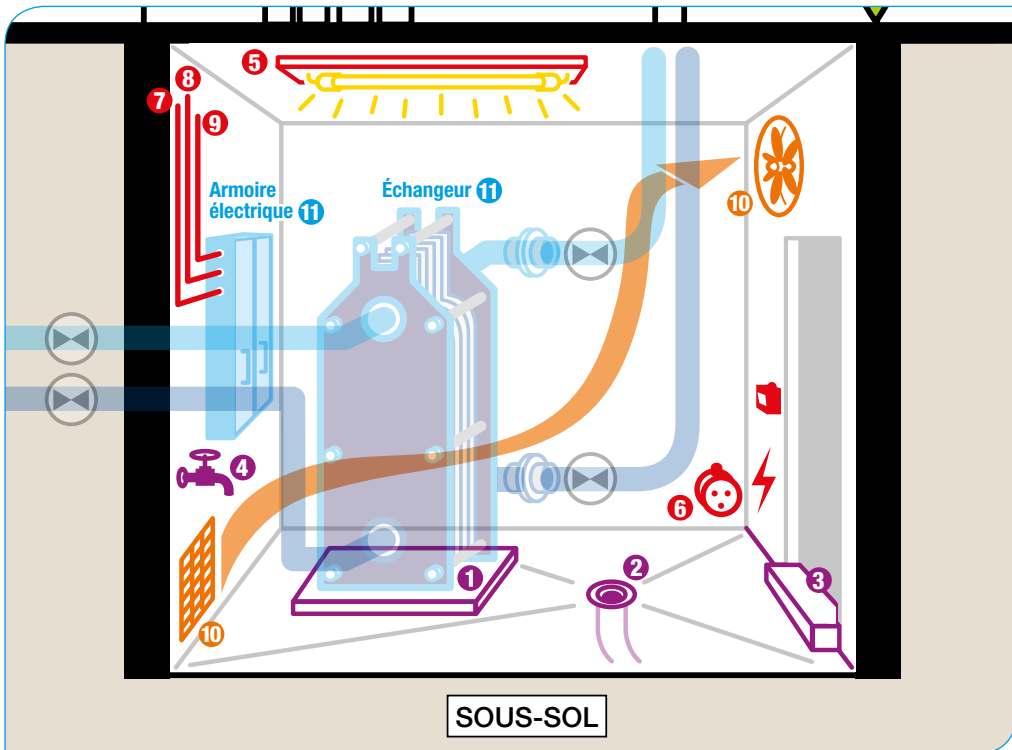
COMMUNICATION (courant faible)

- 8 Un câble téléphonique repéré CLIMESPACE depuis le répartiteur central de l'immeuble
- 9 Un câble d'asservissement aux pompes secondaires

VENTILATION

- 10 Une ventilation mécanique traversante (renouvellement min 3 volume air/h)

Une fois les travaux réceptionnés, **CLIMESPACE** réalise la pose de l'échangeur et de l'armoire électrique **11**



4) POINTS DE VIGILANCE

Ce document est fourni à titre informatif et constitue une synthèse non exhaustive des travaux et obligations à la charge de l'abonné dans le cadre d'une opération de raccordement au réseau CLIMESPACE. Les éléments présentés ici sont précisés en annexe des Conditions Générales de Vente CLIMESPACE associées à votre contrat (Annexe Travaux et Obligations à la charge de l'Abonné).

Tout manquement du client aux obligations à sa charge impactant le planning contractuel donne lieu à des pénalités. De même, toute modification du réseau primaire ou du poste de livraison souhaitée par le client après validation de l'APD, document de référence pendant toute la phase travaux, est à la charge de celui-ci ainsi que les frais découlant de l'interruption des travaux hydrauliques du fait du chantier client.

Liens utiles

Section d'Assainissement de Paris (SAP) :

- SAP Ouest (1^{er}, II^{ème}, VIII^{ème}, IX^{ème}, XVI^{ème}, XVII^{ème}, XVIII^{ème} sauf l'Île de la Cité) : **01 53 68 26 90**
- SAP Est (III^{ème}, IV^{ème}, X^{ème}, XI^{ème}, XII^{ème}, XIX^{ème}, XX^{ème} et Île de la Cité) : **01 44 75 22 90**
- SAP Sud (V^{ème}, VI^{ème}, VII^{ème}, XIII^{ème}, XIV^{ème}, XV^{ème}) : **01 53 68 25 80**

Sites web :

- CLIMESPACE : www.climespace.fr
- Ville de Paris : www.paris.fr
- Eau de Paris : www.eaudeparis.fr

VOS CONTACTS

**Votre Chargé
d'Affaires Branchement**

**Votre Chargé
d'Affaires Sous-station**

**Votre Responsable
Commercial**

Nos numéros utiles

Service Client : **01 40 02 79 43**
N°Astreinte/Urgence : **01 40 02 78 78**
Standard : **01 40 02 78 00**

NOTES